



Temps de travail chez xxxxxx

Par **torsh**, le **29/06/2021** à **22:49**

Bonjour, ma copine est actuellement employée chez xxxxxx en France, son contrat de travail est de 25 heures, elle travaille parfois plus de 8 jours d'affilés parfois et il est clairement stipulé sur son contrat de travail qu'elle ne doit travailler qu'entre 8 heures et 18 heures et elle doit travailler à partir de 7h45 donc 15 minutes plus tôt que sur le contrat sur lequel elle a signé.

De plus on lui a quasiment "obligé" de travailler un soir de 18 à 21 heures sous pression elle a dit oui car sa manager a même convaincu une des équipières de la ramener à la maison si elle n'avait pas de train pour rentrer.

Elle est en période d'essai et elle s'est fait mal au genou lorsqu'elle a dû désherber toute la terrasse en plein soleil. Elle a continué à travailler mais est allée chez le médecin 2 semaines après puisque ses genoux la font toujours souffrir (on pensait à la base que ce n'était que des courbatures) et il a confirmé que c'était une tendinite (aux deux)

Y a-t-il moyen de se retourner contre l'employeur après tout ce que je vous ai dit ? Le temps de travail n'est pas respecté + un AT pendant les heures de travail qui pourrait se confirmer par le médecin + pression pour qu'elle vienne travailler en dehors des horaires prévus.

Merci beaucoup d'avance pour une éventuelle réponse.

Par **P.M.**, le **30/06/2021** à **08:55**

Bonjour,

Il faudrait déjà connaître les preuves dont dispose la salariée concernant son horaire effectif de travail sachant que l'employeur peut lui demander d'accomplir des heures complémentaires dans certaines limites normalement prévues notamment au contrat de travail lorsqu'elles dépassent 10 % de l'horaire initial...

Le médecin traitant n'a certainement pas pu attester que l'accident s'était produit pendant les heures de travail lorsqu'il l'a examinée deux semaines après...

Comme on ignore sa qualification, on ne sait pas si le désherbage de la terrasse fait partie

des tâches à accomplir mais le soleil ne provoque normalement pas une tendinite aux genoux...